



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)  
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)  
M. Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-98-7.5.6  
26/09/2022

Conventions n°4 et 5 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité

*Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement rappelle à l'assemblée que :*

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** les délibérations n° 2020-130-8.5 du 30 novembre 2020 et n° 2022-18-7.5.6 du 28 février 2022 ;
- Vu** le bureau communautaire du 12 septembre 2022 ;

**Considérant** que la CCPO a mis en place une aide de 1 000€ dans le cadre de « **Ma Prime Rénov' Sérénité** », dispositif mis en place par l'ANAH si les travaux réalisés par un propriétaire occupant permettent l'obtention d'un gain énergétique de 35% sur sa consommation d'énergie primaire ;

**Considérant** que la CCPO a été sollicitée pour le versement de 2 aides de 1 000€ par 2 propriétaires occupants, dans le cadre de travaux leur permettant d'obtenir un gain énergétique au minimum de 35% :

- **Aide n°1 : Menuiserie (fenêtres et porte en PVC), Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), Poêle à bois granulés ;**
- **Aide n°2 : Isolation par façade extérieure, fenêtres et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur.**

**Considérant** que les modalités et conditions de versement doivent être encadrées par une convention entre la Communauté de Communes et la personne qui réalise les travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer les deux conventions d'attribution pour le versement d'une aide à la rénovation thermique de 1 000 € par dossier comme détaillé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le **29 SEP. 2022**

Affichée le

Certifiée exécutoire le **29 SEP. 2022**

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président

